

# ASSEMBLÉE NATIONALE

29 juin 2016

---

MODERNISATION DU DROIT DU TRAVAIL - (N° 3886)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS315

présenté par  
M. Sirugue, rapporteur

-----

### ARTICLE 2

Rédiger ainsi l'alinéa 663 :

« 5° À l'article L. 781-50, les références :« (premier alinéa), L. 713-19 » sont supprimées. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement précise les dispositions du titre I du livre VII du code rural et de la pêche maritime relatives à la réglementation du travail salarié applicables à Mayotte.

Les dispositions spéciales à l'outre-mer de ce code ont été recodifiées par une ordonnance du 31 mars 2016.

Le présent amendement assure la coordination avec les dispositions issues de cette l'ordonnance.